

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Stéphane DELANNOY)

Excusés : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Dong NGUYEN

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 17-4-10

Affaires Juridiques

Fourrière animale

Convention avec la Ligue Protectrice des Animaux

Rapport de M. le Maire

En décembre 2003, M. le Préfet a demandé aux communes de la métropole lilloise de se doter d'une fourrière animale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Cette exigence nous a conduits à signer une convention avec la Ligue Protectrice des Animaux, laquelle assure pour le compte de la commune cette fonction de fourrière.

La convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à la renouveler auprès de la Ligue Protectrice des Animaux.

Les dépenses liées à cette convention seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
CA du 28 novembre 2017
Commission Générale du 5 décembre 2017



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire